

**DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MARMANDE
CANTON DE MARMANDE OUEST
COMMUNE DE SAINT MARTIN PETIT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres du Conseil Municipal: 10

“ “ “ Présents: 9

Date de convocation : 23 février 2015

L'an deux mille quinze, le trois mars

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Madame BONNEAU Marie-France, Maire, Salle de la Mairie.

Etaient présents: Mme BONNEAU. STEFFAN. ARNAUD. OSSARD. DENAULES G. DENAULES A. CARPENE. AUFFRET. CROSS.

Etait excusé : M. Alain DESCRAMBES

Secrétaire de séance : M. Rogers STEFFAN

OBJET : Délibération 04-2015 : Renouvellement des tarifs des concessions.

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs des concessions votés lors de la réunion du Conseil Municipal du 24 juin 2013.

Pour les concessions de 30 ans :

150 € la concession simple (2,75 m2)

300 € la concession double (5 m2)

75 € la caverne (50 cm2)

500 € la case du colombarium

Pour les concessions de 50 ans :

180 € la concession simple (2,75 m2)

360 € la concession double (5 m2)

90 € la caverne (50 cm2)

700 € la case du colombarium

Caveau Communal :

- 6 premiers mois gratuits
- 50 € les 6 prochains mois
- durée maximale 12 mois

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir les tarifs votés en 2013.

DIT que les frais d'enregistrement sont de l'ordre de 25 €.

DECIDE de verser un tiers des recettes sur le budget de la Caisse Communale d'Action Sociale de la commune (article 7031), et deux tiers au budget Communal (article 70311).

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus

Le Maire,
Marie-France BONNEAU

